

RAPPORT AU CONSEIL

No 1582

REGLEMENT No 2793

Modifiant le règlement numéro 2301
"Concernant l'urbanisme dans le quartier
St-Sauveur.

ATTENDU les pouvoirs accordés à la Ville de Québec par le chapitre 95 des Lois du Québec de 1929 et ses modifications et plus particulièrement par les paragraphes 42 et 43 de l'article 336 dudit chapitre;

ATTENDU que la ville de Québec a acquis un certain nombre de terrains situés dans le district St-Roch/St-Sauveur, au sud de la rue Joliette et à l'ouest de la rue Victoria afin d'y aménager un parc et ce dans le cadre des programmes d'amélioration de quartiers applicables dans le quartier St-Sauveur;

ATTENDU que la Ville de Québec a récemment reçu d'une coopérative d'habitation une offre d'acquisition de ces terrains et que ladite coopérative a l'intention d'y implanter des immeubles résidentiels;

ATTENDU que le règlement 2301 "Concernant l'urbanisme dans le quartier St-Sauveur" avait réservé cet endroit pour des fins de parc;

ATTENDU que la proposition de la coopérative d'habitation respecte en partie la volonté initiale de la Ville puisque la partie sud de la zone demeure affectée à des fins de parc;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accéder à la demande de la coopérative d'habitation et de modifier en conséquence le règlement de zonage applicable à cet endroit;

Il est ORDONNE et STATUE par règlement du Conseil municipal de la Ville de Québec que ledit Conseil ORDONNE et STATUE comme suit, savoir:

1. A. Le règlement 2301 "Concernant l'urbanisme dans le quartier St-Sauveur" est modifié de façon suivante:

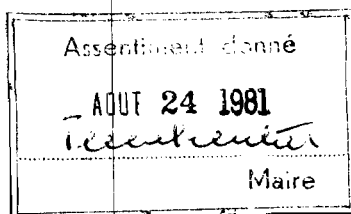
- En agrandissant vers l'ouest la zone P-02 située à l'est de la rue Victoria et au sud de la rue Sherbrooke à même la zone 1R-03, située à cet endroit, qui est réduite d'autant;

- La zone 1H-06, située au nord de la rue Joliette et à l'est de la rue Victoria est agrandie vers le sud à même la zone 1R-03 située à cet endroit qui est éliminée.

B. L'annexe B dudit règlement 2301 est modifiée en conséquence en y remplaçant le plan 78 038-A du Service de l'Urbanisme de la Ville de Québec en date du 1er mai 1981 par le nouveau plan 78 038-A du Service de l'Urbanisme de la Ville de Québec en date du 30 juin 1981 qui est joint au présente en annexe 1 pour en faire partie intégrante.

2. Le présent règlement en vigueur suivant la loi.

Québec, le 2 juillet 1981.



Robert Brochu
BROCHU, ROY, BOUTIN & OUIMET

DB/lt

Pièce jointe

ANNEXE 1

Règlement numéro 2301 - Annexe B

Plan numéro 78 038-A
en date du 30 juin 1981.

NOTES EXPLICATIVES

REGLEMENT No 2793

Le présent règlement a pour but de modifier le zonage applicable dans une zone située au sud de la rue Joliette et à l'ouest de la rue Victoria. Cette zone avait été affectée à des fins de parc puisque la Ville de Québec y avait acquis un ensemble de terrains dans le cadre des programmes d'amélioration de quartiers en vigueur dans le quartier St-Sauveur.

La Ville de Québec a reçu une proposition de construction de bâtiments résidentiels à cet endroit par une coopérative d'habitation. Cette proposition respectant du moins en partie la volonté de la Ville de Québec d'aménager à cet endroit un parc puisque la partie sud de cette zone demeurera affectée à des fins de parc, il y a lieu de donner suite à cette demande et de modifier en conséquence le règlement de zonage.

Le Soleil
le 18 juillet 1981



LA VILLE DE

québec

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec, tenue le 13 juillet 1981, les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

- 2785 — Concernant le service des Loisirs et des Parcs.
- 2791 — Modifiant le règlement 2784 "Décrétant l'exécution de certains travaux de nature capitale pour le traitement des eaux usées et un emprunt de 1 000 000 \$ nécessaire à cette fin".
- 2792 — Modifiant le règlement 2744 "Décrétant la réalisation de divers travaux de nature capitale (ouverture de rues 1981) et décrétant un emprunt de 2 855 000 \$ nécessaire à cette fin".
- 2793 — Modifiant le règlement numéro 2301 "Concernant l'urbanisme dans le quartier St-Sauveur".
- 2794 — Modifiant le règlement numéro 2474 "Concernant l'urbanisme dans une partie des districts Champlain, St-Roch/St-Sauveur et Limoilou".
- 2795 — Modifiant le règlement numéro 2272 "Concernant l'urbanisme dans les districts Les Saules, Neufchâtel, Duberger et Charlesbourg-ouest".
- 2796 — Modifiant le règlement numéro 2474 "Concernant l'urbanisme dans une partie des districts Champlain, St-Roch/St-Sauveur et Limoilou".

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures de bureau.

Le Greffier-adjoint de la Ville
Pierre Angers, avocat

Québec, le 14 juillet 1981 1981-07-18

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance tenue le 13 juillet 1981, le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté en première lecture le projet de règlement numéro 2793, modifiant le règlement numéro 2301 "Concernant l'urbanisme dans le quartier St-Sauveur", dans le but:

- de permettre l'implantation d'immeubles résidentiels dans une partie de zone qui avait été réservée pour des fins résidentielles, en agrandissant à cette fin vers l'ouest la zone P-02 située à l'est de la rue Victoria et au sud de la rue Sherbrooke à même la zone 1R-03 située à cet endroit, qui est réduite d'autant, et en agrandissant la zone 1H-06 située au nord de la rue Joliette et à l'est de la rue Victoria vers le sud à même la zone 1R-03 située à cet endroit, qui est éliminée pour autant, le tout tel que démontré sur le plan ci-après illustré;

- en modifiant l'annexe B du règlement 2301 en conséquence, en y remplaçant le plan 78038-A du service de l'Urbanisme de la Ville de Québec en date du 1er mai 1981 par le nouveau plan 78038-A du service de l'Urbanisme de la Ville de Québec en date du 30 juin qui fait partie intégrante du projet de règlement numéro 2793 tel qu'adopté en première lecture.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au Bureau du Greffier de la Ville, chambre 313. Prière de noter que le Bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.

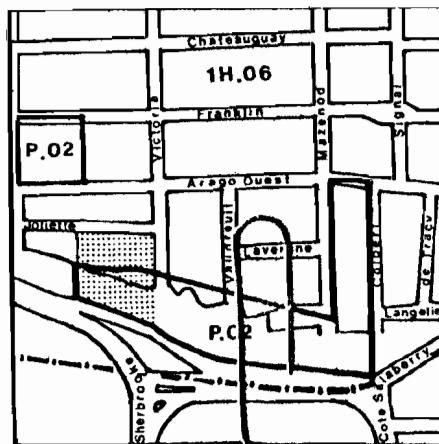
Le Greffier adjoint de la Ville,

Pierre Angers

Pierre Angers, avocat

Québec, le 21 juillet 1981

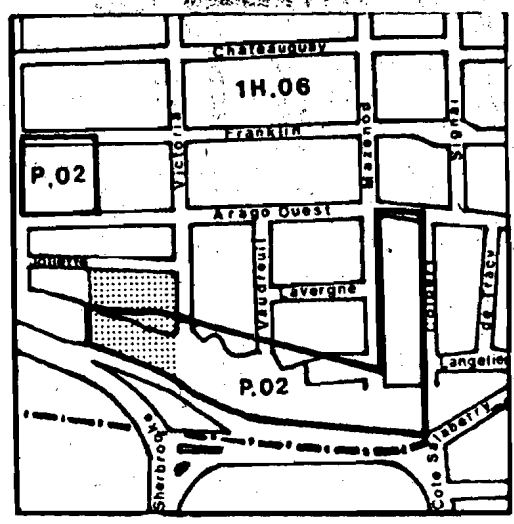
A PUBLIER dans Le Soleil
jeudi et vendredi les 23 et 24 juillet 1981
SUR DEUX COLONNES





AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une séance tenue le 15 juillet 1981, le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté en première lecture le projet de règlement numéro 2793 modifiant le règlement numéro 2301 concernant l'urbanisme dans le quartier St-Sauveur, dans le but :

- de permettre l'implantation d'immeubles résidentiels dans une partie de zone qui avait été réservée pour des fins résidentielles, en agrandissant à cette fin vers l'ouest la zone P-02 située à l'est de la rue Victoria et au sud de la rue Sherbrooke à même la zone 1R-03 située à cet endroit, qui est réduite d'autant, et en agrandissant la zone 1H-06 située au nord de la rue Joliette et à l'est de la rue Victoria vers le sud à même la zone 1R-03 située à cet endroit, qui est éliminée pour autant, le tout tel que démontré sur le plan ci-après illustré;
- en modifiant l'annexe B du règlement 2301 en conséquence, en y remplaçant le plan 78038-A du service de l'Urbanisme de la Ville de Québec en date du 1er mai 1961 par le nouveau plan 78038-A du service de l'Urbanisme de la Ville de Québec en date du 30 juin qui fait partie intégrante du projet de règlement numéro 2793 tel qu'adopté en première lecture.



Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au Bureau du Greffier de la Ville, chambre 313. Prière de noter que le Bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.

Le Greffier adjoint de la Ville
Pierre Angers, avocat

Québec, le 21 juillet 1981

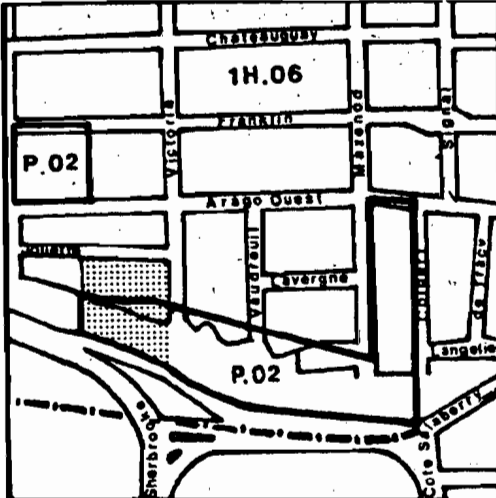
Le Soleil

Le 24 juillet 1981.



AVIS PUBLIC en vertu duquel le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté, lors d'une séance tenue le 13 juillet 1981, le projet de règlement numéro 2793, modifiant le règlement numéro 2301 "Concernant l'urbanisme dans le quartier St-Sauveur", dans le but:

- de permettre l'implantation d'immeubles résidentiels dans une partie de zone qui avait été réservée pour des fins résidentielles, en agrandissant à cette fin vers l'ouest la zone P-02 située à l'est de la rue Victoria et au sud de la rue Sherbrooke à même la zone 1R-03 située à cet endroit, qui est réduite d'autant, et en agrandissant la zone 1H-06 située au nord de la rue Joliette et à l'est de la rue Victoria vers le sud à même la zone 1R-03 située à cet endroit, qui est éliminée pour autant, le tout tel que démontré sur le plan ci-après illustré;
- en modifiant l'annexe B du règlement 2301 en conséquence, en y remplaçant le plan 78038-A du service de l'Urbanisme de la Ville de Québec en date du 1er mai 1981 par le nouveau plan 78038-A du service de l'Urbanisme de la Ville de Québec en date du 30 juin qui fait partie intégrante du projet de règlement numéro 2793 tel qu'adopté en première lecture.



Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au Bureau du Greffier de la Ville, chambre 313. Prière de noter que le Bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.

Le Greffier adjoint de la Ville
Pierre Angers, avocat
Québec, le 21 juillet 1981 24-07-81